



Dossier de Presse

« QUAND EAU ET AGRICULTURE BIOLOGIQUE S'ALLIENT POUR UN DEVELOPPEMENT LOCAL DURABLE 30 BONNES RAISONS DE PASSER A L'ACTION »

Vendredi 4 juillet 2014 à 11h30 au Pavillon de l'Eau

Pour la parution du guide méthodologique

Agriculture biologique et développement local : une boîte à outils pour les collectivités territoriales

*En partenariat et en présence de l'Association des Maires de France
et de l'Office National des Eaux et des Milieux Aquatiques*



Contacts presse

Eau de Paris
FNAB

Charlotte Henry
Sylvain Roumeau

Attachée de presse
Chargé de mission eau

Tel. 01.58.06.35.92
Tel. 06.30.01.44.07

Email : charlotte.henry@eaudeparis.fr
Email : sroumeau@fnab.org

Sommaire

Introduction	3
I- Eau et agriculture, une dialectique possible ?	3
II- L'agriculture bio : un objectif et un levier pour l'action publique territoriale	5
III- Et si vous osiez l'agriculture biologique pour votre territoire ?	6
IV- Les territoires : une opportunité pour le développement de l'agriculture bio	9
V- La parution d'un guide méthodologique « Agriculture biologique et développement local », un outil dédié à l'accompagnement des collectivités dans la mise en œuvre de leur Politique Territoriale de Développement Durable	9
VI- Un portail documentaire en ligne : www.devlocalbio.org	11
VII- Eau de Paris : un acteur majeur du développement de l'agriculture biologique	12
VIII- Le 10^{ème} programme d'interventions des Agences de l'eau accompagne les initiatives des collectivités locales	14
IX- Des évènements en 2014 pour passer à la pratique	14
X- Situation de l'agriculture biologique en France en 2014	15
XI- Qui sommes-nous ?	16
XII- Annexes : fiches provisoires	22

Introduction

Alors que la France va fêter à l'automne 2014 les cinquante ans de la loi sur l'eau, la Ville de Paris, la FNAB, l'AMF et l'ONEMA lancent un appel aux collectivités locales pour dynamiser le développement de l'agriculture biologique, outil de protection efficace des ressources en eau, autant qu'outil de développement territorial.

Cet appel passe par la réalisation d'un guide méthodologique à l'usage des collectivités territoriales, qui présente 9 expériences de terrain (communes, communautés de communes, parcs naturels régionaux et autres EPCI) dont fait partie Eau de Paris en tant que territoire pilote Eau & Bio, les partenaires montrent comment l'agriculture biologique permet un développement local durable des territoires, avec un impact positif sur :

- la préservation des ressources naturelles et notamment des eaux souterraines utilisées pour l'alimentation en eau potable,
- l'avenir agro-écologique de l'agriculture : l'expérience d'Eau de Paris développée en vallée de la Vanne a permis de multiplier par 6 les surfaces cultivées en agriculture biologique en 6 ans, en accompagnant techniquement les agriculteurs volontaires dans un mode d'agriculture respectueux des enjeux environnementaux de ce territoire.
- l'attractivité des territoires urbains et ruraux en préservant les paysages, les espaces fragiles et sensibles, en redonnant une place à l'agriculture dans les stratégies d'aménagement (Agenda 21, Plan Climat Energie Territorial, Trame Verte et Bleue, Charte de Parc Naturel Régional, etc.) ;
- l'économie locale et l'emploi en créant emplois durables, de qualité et non-délocalisables : les fermes bio emploient en moyenne 60% de salariés en plus que les conventionnelles.
- la cohésion sociale.

I- Eau et agriculture, une dialectique possible ?

→ Mieux comprendre le phénomène des pollutions diffuses d'origine agricole en quelques chiffres¹

- 🌱 2015 : l'échéance de la Directive Cadre sur l'Eau.
- 🌱 Près de 35 000 captages d'eau en France métropolitaine, 2500 captages prioritaires identifiés dans les Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) dont 507 captages Grenelle font l'objet de démarches de protection prioritaires. 500 captages en plus des Grenelle seront identifiés en 2014, des plans d'action y seront élaborés et déployés².
- 🌱 400 captages ont été abandonnés chaque année entre 1998 et 2008 : les pollutions d'origine agricole sont une cause majeure d'abandon.
- 🌱 Les Aires d'Alimentation de Captages (AAC) représentent près de 20% de la SAU (Surface Agricole Utile) nationale, et plus de 50% dans certaines régions : IDF, Poitou-Charentes, etc.
- 🌱 Les coûts de potabilisation de l'eau induits par les pollutions émises par l'agriculture conventionnelle se situent dans une fourchette de 800 à 2 400€ par hectare et par an.

¹ Sources : Agence de l'Eau Seine Normandie, Ministères de l'Agriculture et de l'Environnement, Commissariat Général au Développement Durable, Direction Générale de la Santé.

² MEDDE. 2^{ème} feuille de route pour la transition écologique issue de la conférence environnementale de septembre 2013. 2013

→ Nécessité de changer de braquet dans la lutte contre les pollutions diffuses d'origine agricole

« Si les efforts en matière de pollution urbaine commencent à porter leurs fruits, la principale cause de dégradation de la qualité des eaux souterraines et superficielles en France réside aujourd'hui dans les pollutions diffuses de l'agriculture. Pesticides et nitrates provoquent la fermeture de nombreux captages d'eau potable et l'eutrophisation des zones côtières (marées vertes, intoxication des coquillages). De nombreux travaux montrent que si l'application des bonnes conditions agroenvironnementales classiques peut permettre de stabiliser la situation, elle ne permettra nullement d'enrayer ces phénomènes. Un changement radical de pratiques agricoles s'impose donc pour retrouver, comme sait le faire l'agriculture biologique, un rapport plus harmonieux avec le sol et l'hydrosystème, permettant au paysage rural de retrouver la double fonction qu'il a assuré pendant des millénaires : produire à la fois la nourriture et l'eau des hommes. » Gilles Billen, directeur de recherche au CNRS³



→ L'agriculture biologique : un outil efficace pour la protection de la qualité de l'eau

- L'agriculture biologique occasionne en moyenne moins de risque de pollution par les nitrates, pour les raisons suivantes : plus faibles apports azotés totaux par hectare (inférieurs aux besoins de la plante) ; non-utilisation d'engrais minéraux azotés, la fertilisation se faisant sous forme d'apports organiques et la nutrition des plantes valorisant les apports du sol ; présence plus importante de surfaces en herbe et, de manière plus générale, taux de couverture du sol plus importants ; pratiques d'élevage extensives (chargement limité).
- L'agriculture biologique n'utilise pas de pesticides de synthèse : la protection des cultures repose principalement sur une stratégie préventive qui utilise les ressources de l'agro-écosystème (protection des auxiliaires, choix de variétés résistantes, techniques culturales, rotation, procédés thermiques...).
- L'agriculture biologique permet donc de diminuer radicalement la pression sur la qualité des eaux, et ce de manière plus forte et pérenne que d'autres formes d'agriculture. C'est également aujourd'hui la seule forme de réduction d'intrants certifiée et contrôlée par des organismes agréés par l'Etat.

→ Point de vue de producteurs biologiques

■ Sabine Bonnot, agricultrice bio dans le Gers récemment passée en bio sur un bassin versant soumis à l'aléa érosion

« J'ai converti ma ferme à l'AB en 2007 grâce à l'accompagnement du Groupement des agriculteurs biologiques du Gers. Au vu des problématiques importantes d'érosion et de lessivage que nous rencontrons sur nos coteaux, nous avons immédiatement décidé de cesser le labour et de limiter le travail du sol à quelques centimètres de profondeur. Nous sommes passés d'un système céréalier conventionnel à rotation courte (blé/tournesol, système dominant dans la région) à un système de polyculture AB, intégrant la culture de céréales pour la panification et des vergers agroforestiers. Nous n'utilisons aucun intrant : les apports (azotes notamment) sont effectués uniquement par l'intermédiaire des cultures ou des couverts de légumineuses en inter-culture. Au bout de 3 ans, nous avons commencé à voir les premiers résultats positifs de ces changements de systèmes, notamment sur l'érosion : nous ne perdons plus un gramme de terre, même lors d'épisodes diluviens ! La stabilité structurale des sols est donc restaurée, et une forme d'auto fertilité s'est mise en place grâce ces techniques culturales superficielles et à cette rotation équilibrée. Il a fallu 3 ans aussi pour que nous voyions réapparaître les insectes et les oiseaux. On a réalisé qu'on pouvait produire en protégeant les ressources (l'eau, les sols, l'air), avec de très bons résultats technico-économiques et en améliorant très sensiblement la biodiversité ! »



³ PIREN Seine. Agriculture et qualité de l'eau : le devoir de reconquête des territoires ruraux. Présentation au Comité de bassin Seine-Normandie. 2010

Guillaume Riou, agriculteur bio dans les Deux-Sèvres, récemment passé en bio sur une zone de captage Grenelle en périphérie de Niort

« Après une installation hors cadre familial en 2002 sur une exploitation de 110 ha en système polyculture-élevage conventionnel, j'ai fait le choix d'une conversion à l'agriculture biologique en 2009. La prise de conscience progressive d'une perte d'autonomie technico-économique, le refus de la prescription chimique systématisée, le questionnement relatif à l'impact de mes pratiques sur ma santé et celle de mes concitoyens Et puis, comment un paysan évoluant quotidiennement au plus proche des milieux naturels peut-il ne pas se préoccuper de la préservation des écosystèmes et des ressources aquatiques ?



Alors l'agriculture biologique m'est apparue comme une solution pour concilier tous ces paramètres. Une solution d'autant plus facile à mettre en œuvre, que j'ai pu contractualiser une MAEt « Conversion à l'Agriculture Biologique » avec la Région Poitou-Charentes, l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, l'Etat et l'Europe à travers le programme Re-Sources. Sur mon territoire, ce programme Re-Sources permet également un accompagnement par les animateurs du syndicat d'eau de la Courance le SMEPDEP, du CNRS de Chizé, des techniciens de Biosèvres et d'Agrobio Poitou-Charentes. Ces conseils sont indispensables pour appréhender un nouveau système agricole, faire aboutir une conversion à l'agriculture biologique puis renforcer ces nouvelles pratiques par l'animation de groupes d'échange et d'expérimentation. Depuis 2008, ce programme d'actions et la présence d'opérateurs économiques pleinement investis ont permis de faire passer la SAU en AB de 1% à plus de 9%. Je suis aujourd'hui très fier et heureux d'exercer mon noble métier d'agrobiologiste responsable et prescripteur de ressources naturelles ».

II- L'agriculture bio : un objectif et un levier pour l'action publique territoriale

- L'agriculture biologique mérite d'être mobilisée par les politiques publiques locales, comme un objectif en tant que tel (Programme Ambition Bio 2017) mais surtout comme un moyen de concourir aux différents enjeux de gestion des territoires qui incombent aux élus locaux : création d'emplois, aménagement équilibré, préservation de la santé publique et des ressources naturelles, etc.
- Adopter une démarche préventive avec l'agriculture biologique, cela s'applique aussi aux finances publiques : les externalités positives de l'agriculture biologique sont autant de dépenses curatives qui ne sont plus nécessaires (traitement de l'eau contre les nitrates et les pesticides, gestion des espaces sensibles, etc.).
- Cette démarche repose sur une forte volonté politique et sur la transversalité dans les approches (thématiques traitées, clés d'entrée), dans les actions (compétences mobilisées), dans les temporalités mais également dans les partenariats à nouer.



III- Et si vous osiez l'agriculture biologique pour votre territoire ?

→ Comment développer l'attractivité de votre territoire ?

Préserver et partager les paysages

L'agriculture biologique contribue à **préserver les paysages dans leur diversité** : cultures diversifiées, préservation du bocage, moindre taille des parcelles... Elle est ainsi **propice au partage des usages des espaces agricoles et naturels** avec les randonneurs, les chasseurs (amélioration de la circulation de la faune), les pêcheurs (préservation de la qualité des cours d'eau), etc.

Développer le tourisme

L'activité agricole qui respecte l'environnement se conjugue aussi avec le **développement touristique et commercial** (hébergement : accueil à la ferme, gîtes ruraux, chambres d'hôtes, ou gastronomie : vente de produits du terroir, magasins de producteurs, fermes-auberges ou restaurants alimentés en produits bio locaux).

Mieux gérer les espaces fragiles et sensibles

L'agriculture biologique offre également **une solution pour gérer et entretenir** certains espaces et milieux sensibles ou fragiles : aires d'alimentation de captages, milieux humides, friches agricoles, terrains délaissés provisoirement en attente d'urbanisation, etc.

Redonner une place à l'agriculture dans les stratégies d'aménagement

L'agriculture biologique est un moyen de **valoriser les terres agricoles autrement que par l'urbanisation en renouant avec le modèle de ceintures vertes nourricières** qui relie la ville à l'agriculture plutôt que de l'opposer. La préservation d'espaces agricoles ou jardinés dans les villes permet également de répondre à la demande de nature en ville.

Un cadre de vie attractif pour accueillir de nouvelles populations

Placer l'agriculture biologique au cœur du projet de territoire peut contribuer à **initier un mode de développement local original autour de la qualité de vie**. L'attractivité qui en découle permet de faire venir dans le territoire de nouvelles populations, souvent néo-rurales, qui contribuent à dynamiser la vie locale.

→ Comment créer des emplois durables, de qualité et non-délocalisables ?

Créer des emplois

Les fermes bio emploient en moyenne 60% de salariés en plus que les conventionnelles⁴.

Les emplois créés sont des emplois présentant moins de risques sanitaires liés aux produits de traitement, rémunérateurs et valorisants.

De nombreuses fermes et jardins d'insertion (comme le réseau des Jardins de Cocagne) ont montré qu'il est possible de **combiner efficacité économique et insertion par l'emploi**, apportant la contribution du secteur agricole à une économie plus sociale et solidaire.

Cultiver, transformer et consommer localement

Une exploitation bio sur deux pratique la vente directe (contre 1/5 en conventionnel) et 10% s'y consacrent entièrement⁵.

En gardant la maîtrise de la transformation et de la commercialisation des produits, les producteurs en circuits de proximité concentrent la valeur ajoutée sur le territoire. Par ailleurs, cela répond à une demande sociétale forte pour des produits locaux et de qualité.

⁴ Agreste Primeur, 2012

⁵ Agence Bio, Agreste Primeur, 2012

L'agriculture biologique permet de préserver les milieux marins des pollutions diffuses et ainsi, les activités économiques qui en sont fortement dépendantes et pèsent dans l'économie locale : tourisme littoral, pêche, ostréiculture, etc.

En Poitou-Charentes, pêche, ostréiculture et tourisme représentent près de 43 000 emplois et 4 milliards d'euros de chiffre d'affaires⁶.

Un tissu agricole dynamique et innovant

Diversité des cultures biologiques, mais aussi de la plus grande régularité des rendements d'une année sur l'autre, les fermes biologiques sont moins soumises aux aléas climatiques. Elles sont structurellement **moins endettées** (moins d'investissement matériel et absence d'achat de produits phytosanitaires) et **plus diversifiées** dans leurs débouchés. Elles sont ainsi **plus autonomes** par rapport à l'amont et à l'aval de la filière.

→ **Comment renforcer la cohésion sociale ?**

Manger bio, un vecteur de sensibilisation et de mobilisation citoyenne

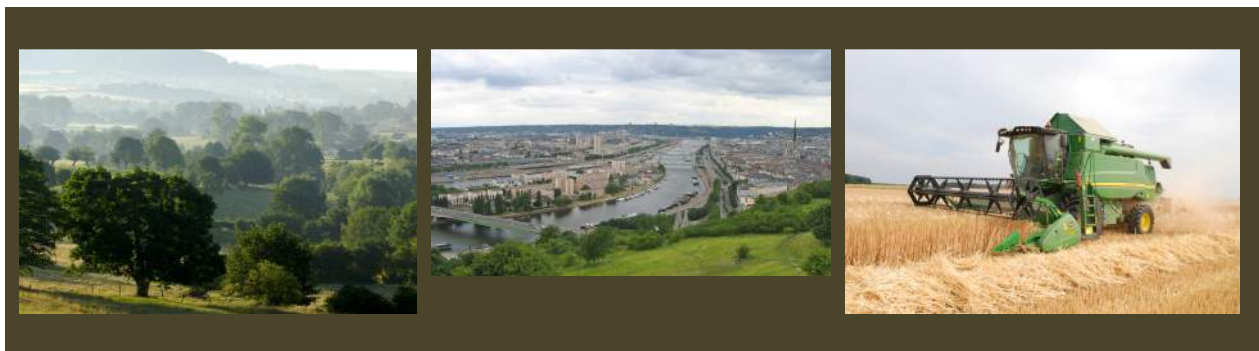
L'agriculture biologique et la thématique alimentaire sont aussi **des vecteurs d'éducation populaire** (par la restauration collective et les projets pédagogiques avec les scolaires, le jardinage...) et de mobilisation des habitants, comme l'illustre le rapide développement des initiatives citoyennes autour des AMAP, des jardins partagés...

Lutter contre les inégalités alimentaires

Introduire des produits biologiques dans la **restauration collective**, soutenir des « paniers sociaux », sensibiliser à la nutrition et à la cuisine : le développement de l'agriculture biologique est également l'occasion de lutter contre les inégalités alimentaires.

Préserver la santé des habitants et des agriculteurs

Permettre aux habitants d'accéder à une alimentation saine et écologique, c'est aussi agir pour préserver leur santé : qualité des produits consommés, mais aussi qualité de l'eau qu'ils boivent et de l'air qu'ils respirent. Pour les agriculteurs, l'agriculture biologique réduit les risques de maladies contractées suite à l'utilisation de produits phytosanitaires.



⁶ Conseil Régional de Poitou-Charentes, 2011

→ Comment préserver les ressources naturelles ?

🌿 Protéger durablement et à moindre coût la ressource en eau

En France, "pour les services d'alimentation en eau potable, en rythme de croisière, le coût du préventif est toujours inférieur à celui du curatif."⁷

A Munich, le développement de la bio autour des captages revient 27 fois moins cher que les coûts estimés de dénitrification.

Coûts de potabilisation dus à l'agriculture conventionnelle sur les aires d'alimentation de captages : 800 à 2 400 euros par hectare et par an⁸.

L'agriculture biologique, parce qu'elle n'utilise pas de pesticide et d'engrais chimique de synthèse, est une solution efficace, crédible et économe pour préserver la qualité de l'eau.

« ... L'eau sous - racinaire (celle qui va alimenter les nappes) a une concentration nitrique moyenne de l'ordre de 30 mg/l en agriculture biologique, quand il n'est pas rare d'enregistrer des teneurs de plus de 100 mg/l sous les rotations courtes de l'agriculture conventionnelle. » Josette Garnier, Directrice de recherche au CNRS

🌿 Les sols et l'air préservés à long terme

Rotation des cultures, choix d'assolement adaptés : l'agriculture biologique permet de **rétablir et de préserver la qualité des sols** et de limiter leur érosion (meilleure infiltration, fertilité accrue) et leurs conséquences néfastes (coulées de boues, inondations, turbidité de l'eau).

De même, l'agriculture biologique, qui proscrit l'utilisation de produits chimiques de synthèses, évite la contamination de l'air..

🌿 Moins de gaz à effet de serre

Les produits biologiques ont un bilan carbone meilleur à l'hectare que les produits conventionnels (notamment parce qu'ils n'ont pas recours aux pesticides et engrais de synthèse dont le bilan carbone est très élevé). **Seule l'agriculture biologique et locale permet de combiner faibles impacts environnementaux et conséquences socio-économiques positives pour le territoire.**

🌿 Des champs de biodiversité

L'agriculture biologique est une agriculture respectueuse de la biodiversité naturelle et cultivée, grâce à des semences et races adaptées au contexte local, la conservation des haies et taillis bocagers, le pâturage extensif, des rotations longues et diversifiées, des couverts végétaux et la non-utilisation de produits phytosanitaires.



⁷ AESN ; Le préventif coûte-t-il plus cher que le curatif ? Argumentaire économique en faveur de la protection des captages ». EcoDécision. Juillet 2011

⁸ CGDD, 2011

IV- Les territoires : une opportunité pour le développement de l'agriculture bio

Réciproquement, **l'échelle territoriale** est particulièrement intéressante pour développer l'agriculture bio. En effet, les collectivités locales disposent des compétences clés et peuvent mettre en place des politiques transversales de développement durable, dans lesquelles l'agriculture bio trouve tout son sens : Agenda 21, Plan Climat Energie Territorial, protection de la ressource en eau, politique sanitaire, outils fonciers, etc. **L'approche transversale** est également la garantie d'un développement durable et cohérent de l'agriculture bio, car elle permet d'intervenir à tous les échelons de la filière (installation, production, transformation, distribution, consommation) et sur les différents enjeux du territoire (foncier, qualité de l'eau, alimentation, paysages, etc.).

V- La parution d'un guide méthodologique « Agriculture biologique et développement local », un outil dédié à l'accompagnement des collectivités dans la mise en œuvre de leur Politique Territoriale de Développement Durable

Le développement des surfaces en agriculture biologique sur les territoires est trop rarement soutenue et mise en œuvre dans le cadre d'une vision transversale. On constate ainsi qu'au sein des PTDD - Agenda 21, PCET, Etc.) cette question est traitée soit dans une vision amont (impact environnemental de l'agriculture biologique sur les territoires), soit dans une vision aval (soutien aux filières de proximité et aux circuits courts et bien souvent à l'introduction de produits biologiques en restauration collective dans le cadre d'une politique d'achats durables). Forts de ce constat, la FNAB, en partenariat avec l'ONEMA et l'AMF, a élaboré un guide méthodologique visant à promouvoir et accompagner la transversalité dans les projets de développement territorial de l'agriculture biologique. Ce guide, qui présente notamment des expériences de la Ville de Paris et de son opérateur public, Eau de Paris, en matière de protection de la ressource, propose :

- Des **monographies de territoires** (9) engagés dans des projets exemplaires : communes, intercommunalités, Parcs Naturels Régionaux, régions dont Eau de Paris, etc.

Des rubriques clés à découvrir dans chaque fiche

- Une présentation du territoire
- Carte d'identité du territoire
- Les cadres d'actions mobilisés
- Les objectifs du territoire
- Les actions réalisées
- La gouvernance
- Le coût du projet de territoire
- Les principaux résultats
- Un témoignage d'élue(e)
- Les facteurs de réussite
- Le « c'est à refaire »
- Une fiche technique pour aller plus loin





Des fiches outils (9) pour intégrer l'agriculture biologique dans les **documents de planification** : Agenda 21, PCET, Charte de PNR, Trame Verte et Bleue, documents d'urbanisme, SAGE, PPC, AAC, etc.

Des rubriques clés à découvrir dans chaque fiche

- Une présentation de l'outil
- Des recommandations méthodologiques pour intégrer l'agriculture biologique dans l'outil de planification
- Des expériences réussies
- Des témoignages d'élu(e)s
- Une cartographie d'autres initiatives
- Une fiche technique pour aller plus loin

Une fiche de **recommandations méthodologiques** illustrées de cas concrets pour mener des projets territoriaux concertés.



Des éléments de réflexion et de méthode pour répondre aux questionnements suivants :

- Quelles sont les spécificités d'un projet de développement de l'agriculture biologique (AB) et comment les prendre en compte ?
- Comment mobiliser les parties prenantes, et notamment le monde agricole, pour un projet de territoire partagé par tous ?
- Sur quelles méthodes de gestion de projet ou d'animation s'appuyer ?
- Comment mettre en place et articuler l'évaluation de la mobilisation des parties prenantes et celle du programme d'actions ?



Des fiches actions (13) pour guider la mise en œuvre d'actions par les collectivités : agir sur le foncier, développer des filières longues, introduire des produits bio locaux en restauration collective, créer des jardins partagés, s'engager dans la gestion sans pesticide des espaces publics, etc.

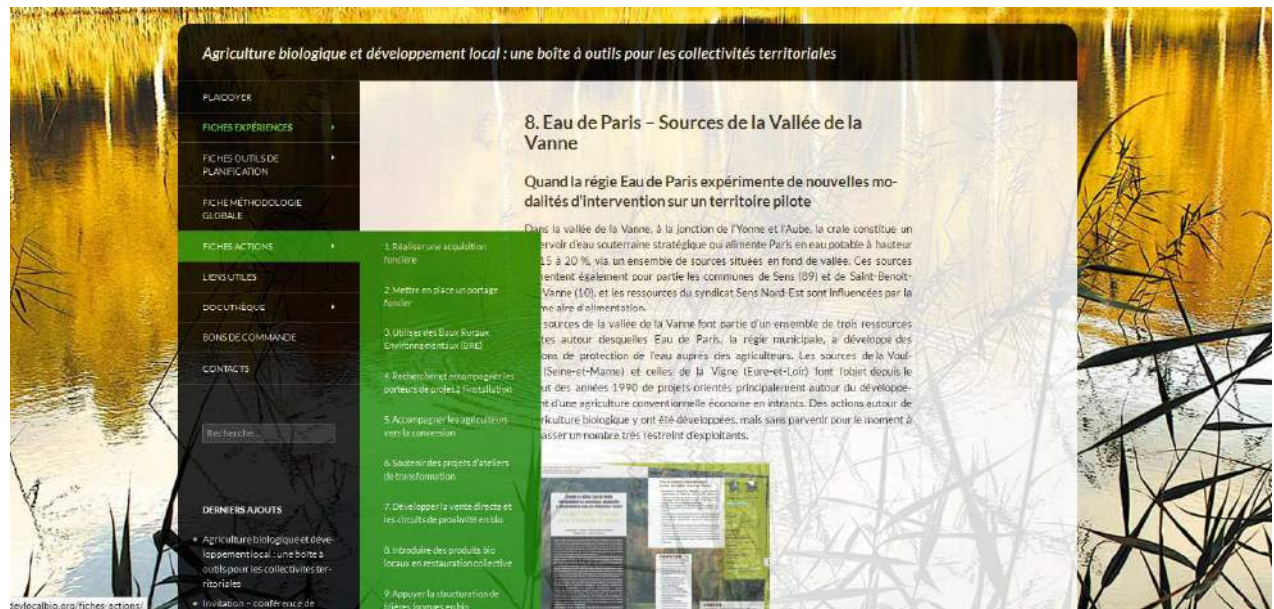
Des rubriques clés à découvrir dans chaque fiche

- Une présentation de l'action
- Une liste des bénéficiaire
- Des éléments de gouvernance
- Des éléments méthodologiques
- Des focus
- Des exemples réussis
- Une cartographie d'autres initiatives
- Une fiche technique pour aller plus loin

Ensemble des fiches à consulter sur www.devlocalbio.org

VI- Un portail documentaire en ligne : www.devlocalbio.org

Afin de rendre ces ressources accessibles au plus grand nombre, les fiches qui composent ce guide méthodologique sont en téléchargement libre sur le portail documentaire dédié



VII- Eau de Paris : un acteur majeur du développement de l'agriculture biologique

Eau de Paris est une **entreprise publique municipale dont la mission première est de produire et de distribuer en toute circonstance une eau de qualité à Paris**. Héritière d'un schéma d'alimentation en eau conçu au XIXe siècle, Eau de Paris s'appuie sur un vaste et exceptionnel patrimoine industriel et naturel, qui s'étend sur neuf départements (Essonne, Val-de-Marne, Seine-et-Marne, Yvelines, Hauts-de-Seine, Eure, Eure-et-Loir, Yonne, Aube) et cinq régions (Ile de France, Centre, Haute-Normandie, Bourgogne, Champagne-Ardennes).

La protection de la ressource en eau : une politique de transition écologique axée sur le développement territorial

Depuis plus de 20 ans, Eau de Paris mène une politique volontaire et affirmée de **protection de la ressource en eau**, avec une attention particulière portée ces dernières années sur les partenariats avec les territoires (communes et départements concernés par les captages, leurs aires d'alimentation ou traversés par les aqueducs). Son ambition est de préserver et restaurer la qualité des eaux, pour Paris bien sûr, mais aussi pour les populations locales, en valorisant ainsi un patrimoine naturel commun, indispensable au développement des territoires et à la biodiversité dans les décennies à venir.

Cette politique qui la positionne comme **un acteur à part entière du territoire**, actionnant des leviers d'action bénéfiques pour le développement local et la protection globale des ressources en eau, s'articule notamment autour des axes suivants :

- **Restaurer** et préserver la qualité des eaux brutes
- **Renforcer** le lien entre les acteurs dans le domaine de l'eau, développer la solidarité territoriale et contribuer au développement local
- **Multiplier** les actions de recherche et innovation appliquées à la protection des ressources

Des actions locales auprès des agriculteurs

Depuis 2006 en particulier, Eau de Paris a renforcé ses actions auprès des acteurs agricoles sur trois territoires pilotes : les sources de la Voulzie (77), les sources de la Vigne (28) et les sources de la Vallée de la Vanne dans l'Yonne (89) et dans l'Aube (10). Ainsi, la régie propose aux agriculteurs **une animation, un accompagnement technique et l'accès à des aides financière** (via des mesures agro-environnementales dédiées / MAE) pour évoluer vers **une agriculture durable économiquement et environnementalement, garante de la qualité de l'eau et porteuse de développement territorial**. Ainsi, pour les soutenir dans cette transition vers une agriculture biologique et à bas niveau d'intrants, Eau de Paris est **porteur de projets de mesures agro-environnementales** (MAE). Selon l'aire d'alimentation concernée, l'engagement volontaire de ces agriculteurs peut consister à **mettre ou maintenir en herbe des terrains agricoles** (1 076 hectares sur l'aire d'alimentation des sources de la Vigne), à les **cultiver en agriculture biologique** (1 863 hectares au total sur ces trois aires d'alimentation de captages) ou à **réduire de manière significative les quantités d'azote ou de pesticides** pour préserver la qualité de l'eau (7 424 hectares engagés au total).

Depuis 2012, la montée en puissance de ces actions a mené à **de très bons résultats en termes d'engagement volontaire des agriculteurs** sur les trois territoires pilotes.

- Au total en 2013, ce sont **10 363 hectares qui sont engagés en MAE réduction d'intrants pour 137 agriculteurs**.
- Les premiers résultats de ces actions sur la qualité de l'eau ont également été constatés sur les sources de la Voulzie, avec une baisse des détections de pesticides.
- Sur **l'aire d'alimentation des sources de la Vallée de la Vanne, une action pilote expérimentale** orientée spécifiquement sur le développement de l'agriculture biologique a conduit à un premier résultat exemplaire **en multipliant par 5,5 en 6 ans les surfaces en agriculture biologique, pour atteindre 1 600 hectares en 2013**. Cf. *fiche expérience FNAB, site pilote national FNAB « eau et agriculture biologique »*.

Une recherche constante d'actions innovantes et efficaces

La politique de protection de la ressource d'Eau de Paris s'appuie fortement sur une démarche de recherche et de mise en oeuvre de solutions innovantes :

- développement d'une expertise sur les aides financières aux agriculteurs pour appuyer leur volonté de transition ;
- étude avec la Ville de Paris pour favoriser les filières entre la production des aires d'alimentation des captages et la restauration collective
- soutien au **développement de la filière biologique** (appui financier à la création de la première station biologique de production de semences en France en 2012),
- participation à la **recherche de systèmes de culture innovants et efficaces** pour protéger la qualité de l'eau : partenariats et études pour le développement de l'agroforesterie, dispositifs de mesure de l'efficacité des actions, expérimentations sur l'agriculture de conservation (préservation de la vie biologique des sols), ...
- amélioration continue de la connaissance du fonctionnement hydrogéologique des nappes et des transferts (nombreuses études en cours)

Chiffres-clés

200 000 hectares d'aires d'alimentation des captages d'eaux souterraines, gérées par Eau de Paris et sur lesquelles des actions sont en place pour limiter les pollutions présentes ou potentielles avec l'ensemble des acteurs concernés.

102 zones de captages d'eau souterraine gérées par Eau de Paris, répartis sur 4 grandes zones de prélèvement : région de Dreux (aqueduc de l'Avre), région de Sens (aqueduc de la Vanne), région de Provins (aqueduc de la Voulzie), région de Fontainebleau (aqueduc du Loing).

826 hectares de périmètre de protection immédiate autour des 102 points de captage d'eaux souterraines

470 kilomètres d'aqueducs avec une emprise de 6 à 20 mètres de large dont 80% du linéaire est enherbé (un guide de gestion écologique de ces espaces naturels est en cours de publication).

137 agriculteurs engagés aux côtés d'Eau de Paris dans des mesures agro-environnementales

10 363 hectares engagés dans des MAE sur les 43 000 hectares de surfaces agricoles des trois bassins des sites pilotes des sources de la Voulzie (77), de la vallée de la Vanne (89-10), et de la Vigne (28)

Plus plus d'informations, rendez-vous sur www.eaudeparis.fr

Contact : presse@eaudeparis.fr

VIII- Le 10^{ème} programme d'interventions des Agences de l'eau accompagne les initiatives des collectivités locales

Les programmes d'interventions fixent les priorités d'action et les financements des Agences de l'eau pour une durée de 6 ans. Dans ce cadre, les Agences de l'eau accompagnent tout ou partie des changements de pratiques agricoles, et notamment l'agriculture biologique qui est aujourd'hui reconnue aujourd'hui comme un levier explicite d'amélioration de la qualité de l'eau par ces dernières. Les 10èmes programmes prévoient un soutien renforcé au développement de l'agriculture biologique et un élargissement du panel des outils à mobiliser pour réduire les pollutions diffuses d'origine agricole sur les aires d'alimentations de captages et/ou bassins versants prioritaires dont des lignes d'Interventions sur les filières agricoles dans le cadre de projets de filières environnementaux territorialisés, le soutien à des démarches collectives sur le foncier, et l'accompagnement des démarches partenariales entre acteurs du territoire et du monde agricole.

Plusieurs projets « filières » sont d'ores et déjà accompagnés à titre expérimental par l'Agence de l'eau Seine-Normandie par exemple : légumerie 4e gamme à destination de la restauration collective à Flins (78) ; local de stockage et projet de transformation des légumes à la CASE (27), station de semences bio et stockage de grandes cultures à Maise (91).

Pour en savoir + : www.lesagencesdeleau.fr

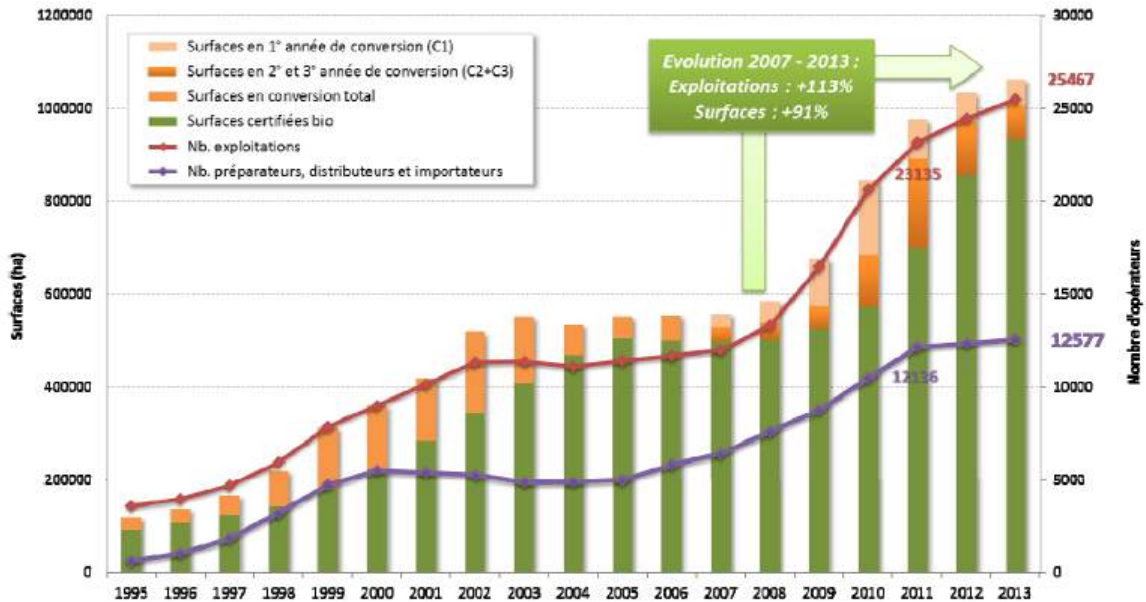
IX- Des évènements en 2014 pour passer à la pratique

- 📌 3 conférences suivies d'ateliers thématiques dans le cadre de la sortie du guide méthodologique
 - le vendredi 10 octobre de 15h à 19h, à Guichen (35) dans le cadre du Salon La Terre est notre métier : une table ronde sur les interactions Développement Local - Eau - Agriculture en présence de chercheurs (Gilles Billen du CNRS), Elus (Yannick Nadesan du Syndicat Mixte du Bassin Rennais), des professionnels de la mer...et de la terre ; des ateliers thématiques sur le foncier, les circuits de proximité à dimension sociale, et la bio dans la planification territoriale.
 - en octobre en Aquitaine : idem canevas Guichen
 - en novembre en Nord-Pas-de-Calais (date à caler) sur la nouvelle économie agricole des territoires, et la conciliation des intérêts privé et général
- 📌 Une communication spécifique dans le cadre du Congrès des Maires 2014 (sous-réserve)
- 📌 Des sessions d'initiation au dialogue territorial sur les bassins Seine-Normandie, Rhin-Meuse et Rhône-Méditerranée-Corse.

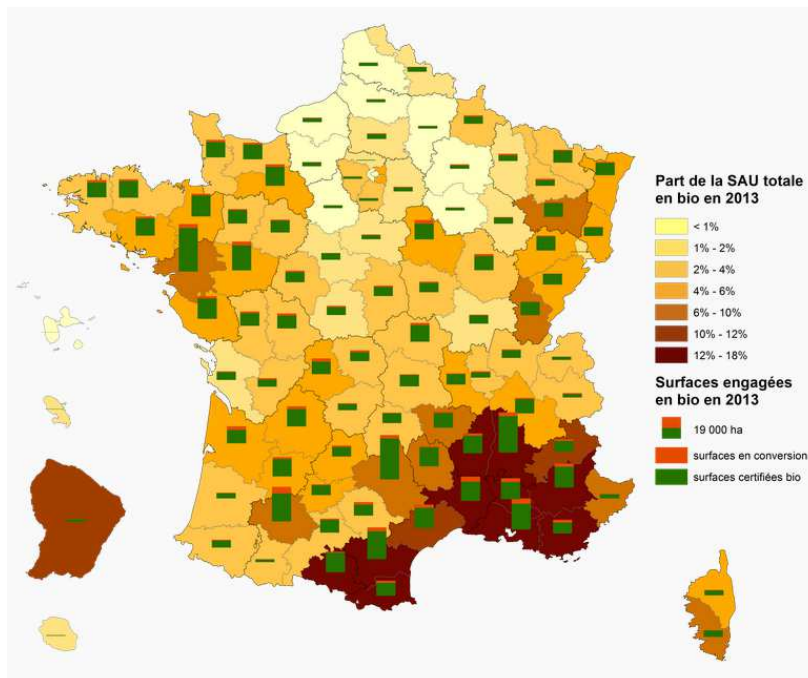
X- Situation de l'agriculture biologique en France en 2014¹²

L'agriculture biologique représente plus de 25000 producteurs et près d'1 million d'hectares, soit **3,8% des surfaces agricoles** en France.

Evolution du nombre d'opérateurs et des surfaces en mode de production biologique depuis 1995

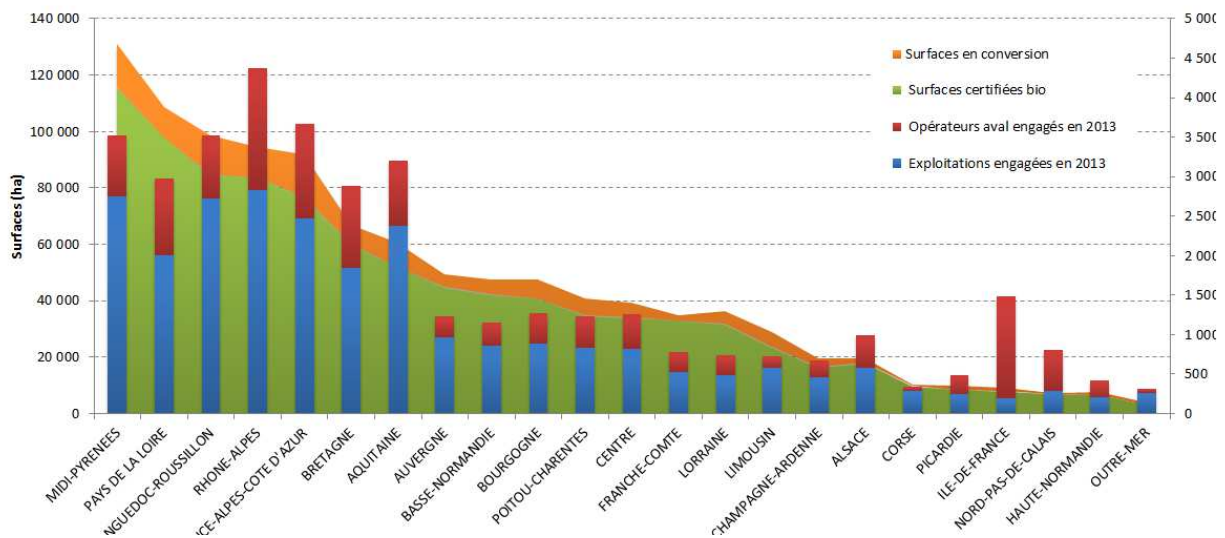


Part de la Surface Agricole Utile totale en bio en 2013



¹² Source : Agence Bio

Surface et opérateurs engagés en bio par région en 2013



Zoom sur la restauration collective

56% des établissements de restauration collective déclarent proposer des produits bio à leurs convives (ils n'étaient que 4% avant 2006). Les produits bio représentent aujourd'hui **2,4% des achats** globaux de la Restauration Collective (pour rappel, l'objectif fixé par le plan Ambition bio 2017 est de 20%). La demande reste en tout cas très forte, avec, par exemple pour le secteur scolaire, **75% des parents** des enfants n'ayant jamais eu de produits bio à l'école, qui le souhaiteraient.

Pour en savoir + : www.agencebio.org

XI- Qui sommes-nous ?



La Fédération Nationale de l'Agriculture Biologique (FNAB)

Créée en 1978, la FNAB est une organisation professionnelle non lucrative qui a pour objet l'organisation, la représentation et la promotion d'un développement cohérent, durable et solidaire de l'agriculture biologique. La FNAB participe à l'élaboration et la mise en place des politiques agri-environnementales dans le cadre des orientations de l'Etat (feuille de route environnementale, programme Ambition bio 2017, etc.). La FNAB fédère un réseau de 90 antennes régionales et départementales. Un certain nombre de ses missions sont liées au **développement territorial de l'agriculture biologique**.

Ainsi, la FNAB et son réseau ont développé **une expertise et des outils** sur des sujets tels que l'accompagnement du changement de pratiques agricoles sur les zones à enjeu eau (zones de captages, bassins versants, etc.), l'introduction de produits bio locaux en restauration collective ou encore la structuration de filières bio territorialisées.

→ Les actions de la FNAB sur la protection de la ressource en eau

L'eau, bien si précieux indispensable à la vie, est aujourd'hui au centre de la réalité agricole et au cœur des défis environnementaux. La France s'est engagée au niveau européen en signant la Directive Cadre sur l'Eau, la Directive Nitrates, la Directive Eau Potable, la Convention OSPAR ; s'en sont suivies la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques et les Lois Grenelle de l'environnement.

Ces lois et directives ont pour objectif d'atteindre le bon état écologique des eaux, but ambitieux mais combien nécessaire pour aujourd'hui et demain. **Il est à noter que les dépenses annuelles entraînées par les pollutions agricoles diffuses sont estimées entre 1,1 et 1,7 milliard d'euros.** Il est nécessaire de protéger et restaurer les milieux humides et aquatiques pour tous les services écosystémiques rendus et pour leur qualité paysagère, trop souvent ignorés ou dégradés au nom de besoins humains.

Le réseau de la Fédération Nationale d'Agriculture Biologique des Régions de France (FNAB), conscient de l'impact des activités agricoles et sensible aux besoins des générations futures, est résolument engagé dans la réussite de la restauration de la qualité des eaux. Il apporte son expertise et son savoir-faire auprès des Agences de l'eau, des collectivités et des acteurs de l'eau pour changer les pratiques agricoles en vue de développer l'agriculture biologique dans un intérêt collectif.

Les missions du réseau liées à l'accompagnement du changement de pratiques agricoles et à la protection de la ressource en eau :

- Accompagnement des producteurs biologiques, en conversion et conventionnels (sensibilisation, formation et transfert de pratiques, diagnostic de conversion et simulation technico-économique, appui technique...).
- Réalisation d'outils pour favoriser le transfert de pratiques auprès des agriculteurs conventionnels.
- Réalisation d'outils d'aide à la conversion sur les zones à enjeu eau.
- Organisation des filières pour assurer des débouchés (circuits courts et longs, restauration collective).
- Expertise territoriale (notamment sur les captages).
- Le réseau FNAB accompagne les collectivités territoriales et les acteurs locaux dans les démarches de protection des aires d'alimentation de captages par le développement de l'agriculture biologique.
- Exploration de leviers d'actions spécifique comme le dialogue territorial

Les actions de la FNAB sur l'eau et la bio

Le groupe de travail national Eau & Bio

Dans l'objectif de dynamiser le développement de l'agriculture biologique pour reconquérir et préserver la ressource en eau, la FNAB coordonne depuis 2007 un groupe de travail Eau & AB, ouvert et collaboratif à l'échelle nationale.

Les partenaires du groupe de travail national Eau & Bio



La boîte à outils Eau & Bio

Dans une démarche multi-partenariale, le groupe de travail national eau & Bio animé par la FNAB depuis 2007 a assuré la construction d'outils spécifiques dédiés à l'accompagnement d'actions de préservation de la ressource en eau par le développement de l'agriculture biologique, et la mise en place du dispositif de 12 territoires pilotes Eau & Bio fin 2010.

- **Plaquette d'information** (4 pages) : *"L'agriculture biologique, un choix pour une eau de qualité"*
- **Kit de 7 fiches thématiques** : *"La bio: un outil efficace et économe pour protéger les ressources en eau"*
- **Guide méthodologique** (58 pages) : *"Grille d'analyse des territoires : comment qualifier des territoires à enjeu eau en fonction de leurs opportunités de développement de la bio"*
- **3 recueils d'expériences et d'outils** : *"Développer la production biologique sur les aires d'alimentation de captages"* ; *"Créer les conditions favorables à une protection efficace de la ressource en eau"* ; *"Développer l'agriculture biologique pour une protection durable et économe de votre captage"*

A télécharger sur le site www.fnab.org

Les 12 territoires pilotes Eau & Bio



Les territoires pilotes eau & Bio sont des zones à enjeu "eau potable" où l'origine des pollutions est principalement d'origine agricole (pesticides, nitrates, érosion). ce réseau vise à acquérir des références locales sur les déterminants de la réussite des projets de protection de la qualité de l'eau par le développement de l'agriculture biologique, puis à les valoriser. de nombreux leviers d'action sont activés sur ces territoires : mobilisation des outils du foncier, accompagnement des changements de pratiques agricoles, appui à la structuration de débouchés de proximité et/ou de filières longues, mise en place d'aides incitatives, mise en dialogue des acteurs locaux, sensibilisation des acteurs non agricoles au "zéro phyto", etc.). En 2013, trois quarts d'entre eux fin 2012 le fameux taux de 6% de SAU en bio inscrit dans le Grenelle Environnement

 **Pour en savoir +**

- **Recueil d'expériences des 12 territoires pilotes Eau&Bio « Des leviers d'actions cohérents pour préserver la qualité de l'eau par le développement de l'agriculture biologique »**



- **Actes, dossier participant - Séminaire national « Agriculture biologique, filières, foncier : des synergies pour la qualité des eaux et le développement territorial » - 28&29 mai 2013 à La Rochelle**




- **Document IFORE et MEDDE « Qualité de l'eau et agriculture, démarches exemplaires dans l'ouest de la France » produit en partenariat avec la FNAB (durée : 18'27)**



- **Livret de 6 Fiches expériences Eau & Bio à l'échelle des bassins hydrographiques**



- **Actes du séminaire « Pratiquer le dialogue territorial pour éviter les blocages » : www.fnab.org > nos actions > Eau > Dialogue territorial**

 **Votre contact :** Sylvain ROUMEAU - sroumeau@fnab.org -01.43.38.38.69

→ Les actions de la FNAB sur l'introduction de produits bio locaux en restauration collective :

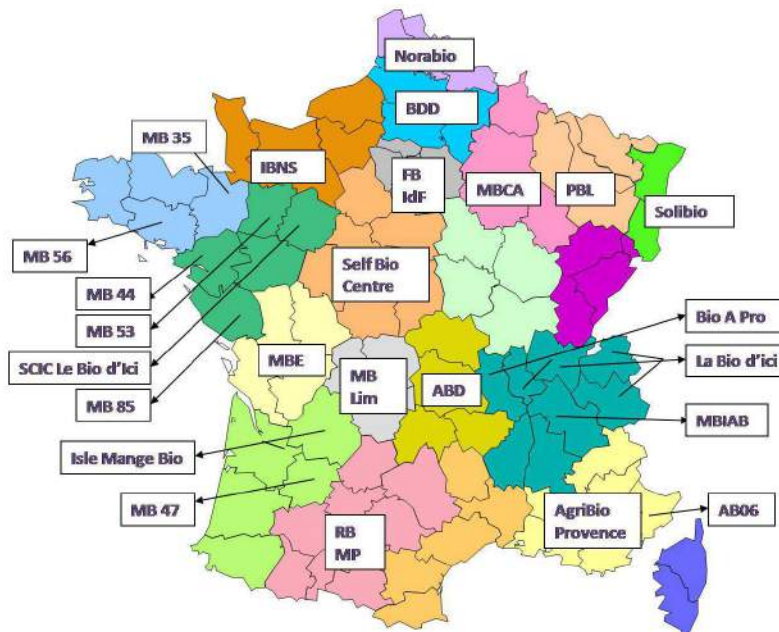
🌱 Un réseau de conseillers Restauration Collective pour accompagner les établissements :

- Accompagnement et formation des acteurs concernés, mise en relation avec des fournisseurs locaux, appui à la rédaction de marchés publics, maîtrise du budget.
- Actions pédagogiques et sensibilisation des convives (visites de fermes par ex).

🌱 Un réseau national de formateurs, cuisiniers et diététiciens, mis en place avec le Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie et l'Institut de Formation en Environnement (IFORE) pour accompagner le personnel en cuisine dans les changements de pratiques.



🌱 Un réseau de plateformes de producteurs bio livrant la restauration collective :



- 25 plateformes
- 70% du territoire couvert
- Des structures de **l'Économie Sociale et Solidaire** : SCIC, associations, etc.
- Un **unique interlocuteur** pour les établissements.
- Des organisations **collectives** et des **prix maîtrisés** par les producteurs.
- Une double ambition : **Bio & local**.

Retrouvez l'annuaire sur www.repasbio.org >Rubrique « Ils se mobilisent » >Se fournir en bio local

🌱 Pour en savoir + : www.repasbio.org

Des boîtes à outils et informations complémentaires (guides méthodologiques, fiches thématiques, expériences, documentaires) sur l'introduction des produits biologiques et locaux en restauration hors domicile, sur les circuits de proximité à dimension sociale en agriculture biologique, sur les modalités spécifiques d'organisation économique et de commercialisation sont disponibles en ligne.

🌱 Votre contact : Julie PORTIER – jportier@fnab.org – 01.43.38.38.69



Eau de Paris (cf. page n°12)



L'**Office national de l'eau et des milieux aquatiques (ONEMA)**, établissement public français de référence, sous tutelle du Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, a été créé par la loi sur l'eau du 30 décembre 2006 pour accompagner la mise en œuvre de la politique publique de l'eau en France comme l'y engage la directive cadre européenne sur l'eau (DCE).

Il anime la recherche et le développement en appui à la mise en œuvre des politiques publiques de l'eau ; il coordonne le Système d'information sur l'eau. Il contribue à la surveillance des milieux aquatiques et au contrôle de leurs usages. Il participe à leur restauration et à la préservation de la biodiversité en apportant son appui technique aux acteurs de la gestion de l'eau, au niveau territorial et de bassin.

 **Contact :** Jean-Michel.cardon@onema.fr



L'AMF, au service des maires et des présidents de communautés

Une force de proposition et de représentation

Créée en 1907, reconnue d'utilité publique dès 1933, l'AMF est aux côtés des maires et des présidents d'intercommunalité, dans le respect des valeurs et des principes qui ont prévalu depuis sa création : défense des libertés locales, appui concret et permanent aux élus dans la gestion au quotidien, partenariat loyal mais exigeant avec l'Etat pour toujours mieux préserver les intérêts des collectivités et de leurs groupements.

34 486 maires et 1 481 présidents d'EPCI en sont aujourd'hui adhérents.

Une forte légitimité

L'histoire de l'AMF est celle de la défense des libertés locales. L'association veille sans relâche à ce que la décentralisation garantisse aux communes une réelle autonomie de gestion des affaires locales et s'implique avec force pour que les maires disposent de moyens juridiques et financiers suffisants pour assurer leurs missions. Du fait de la diversité de ses représentants et de la qualité de ses services, l'AMF est reconnue comme une force de proposition, en capacité réelle d'entretenir un dialogue permanent avec les pouvoirs publics.

Force de proposition et de représentation, l'AMF intervient comme interlocuteur privilégié des pouvoirs publics, très en amont des projets, partout où se jouent l'avenir des communes, de leurs groupements et les conditions de leur développement.

Dans le cadre de leur activité de conseil et d'aide à la décision, les services de l'AMF exercent un suivi continu de l'actualité législative et réglementaire des collectivités. Ils conduisent un travail d'expertise approfondie qui permet de délivrer des conseils personnalisés aux maires et aux présidents de communautés.

 **Contact** : pauline.delaere@amf.asso.fr

XI- Annexes : fiches provisoires (mise à jour d'ici mi-juillet)

- **Fiches expériences** : Eau de Paris, Lons-le-Saunier, La Couronne, La Communauté d'Agglomération Seine-Eure, Niort
- **Fiche Méthodologie**
- **Fiches outils** : Agenda 21, Parc Naturel Régional, PCET
- **Fiches actions** : Filières longues en bio, Zéro phyto, Conversions